

Année scolaire 2025-2026

L'AFFECTATION SUR POSTE ADAPTE

- ↳ Vous êtes : ♦ **enseignant titulaire** du premier ou second degré public, **CPE ou psychologue de l'Éducation nationale**
 - ♦ en activité ou en congé de maladie, en disponibilité d'office pour raisons de santé, en accident de service.
- ↳ Votre **état de santé** ne vous permet plus actuellement d'enseigner en classe ou d'exercer vos fonctions.
- ↳ Cependant, vous souhaitez reprendre ou conserver une **activité professionnelle**.

*L'éducation nationale vous propose une **affectation sur un poste adapté**.*

A QUI S'ADRESSE CE DISPOSITIF ?

Peuvent bénéficier d'un poste adapté les enseignants, les personnels d'éducation et psychologues de l'Éducation nationale dont l'état de santé ne permet plus d'exercer les fonctions d'origine.

L'entrée dans le dispositif se fait sur des **critères médicaux**, mis en rapport avec des difficultés à exercer les fonctions d'origine, mais elle **ne peut s'effectuer que lorsque l'état de santé est considéré comme stabilisé**. En effet, l'agent doit pouvoir assumer le temps de travail correspondant à ses nouvelles fonctions.

QUELS SONT LES TYPES DE POSTES ADAPTES ?

Selon l'état de santé de l'agent, le poste adapté conduira à une affectation :

- soit sur un **poste adapté de courte durée** (PACD), pour la durée d'un an, renouvelable deux fois.
- soit sur un **poste adapté de longue durée** (PALD) à l'issue des trois ans de PACD, pour la durée de quatre ans reconductible, au CNED ou au sein d'une autre structure d'accueil.

QUELLE EST LA SITUATION ADMINISTRATIVE SUR POSTE ADAPTE ?

- **Les personnels admis sur poste adapté perdent le poste dont ils sont titulaires.**
- Ce sont des personnels nommés **en renfort** dans les structures d'accueil. Ils ne sont pas placés en pleine responsabilité et interviennent en surnombre au sein d'une équipe existante.
- L'horaire effectué doit être le plus proche possible de l'horaire réglementaire de la fonction occupée. Un allègement horaire pour raisons de santé peut être octroyé, sur avis du médecin du travail.

QUELLES SONT LES FONCTIONS POSSIBLES SUR POSTE ADAPTE ?

- **Fonctions pédagogiques** : soutien à de petits groupes d'élèves, expérimentation des fonctions de professeur certifié de documentation (si préparation et inscription au concours, mobilité géographique requise), corrections de copies essentiellement numériques pour le CNED (35 heures par semaine) ...
- **Fonctions de vie scolaire** : CPE
- **Fonctions administratives dans l'éducation nationale ou dans d'autres administrations** : Veuillez contacter Madame TIESSE en charge des postes adaptés pour des précisions. Tél : 03 22 82 69 73
- **Autres fonctions au sein de la fonction publique** en lien avec le projet professionnel de l'agent **si un recrutement est possible**.

COMMENT VALORISER SON AFFECTATION SUR POSTE ADAPTE ?

L'affectation sur poste adapté est une **période transitoire** dans la carrière, voire un « tremplin » pour reprendre une activité. Il convient donc de tout mettre en œuvre, afin de préparer soit le retour aux fonctions d'origine, soit une réorientation professionnelle.

La période sur poste adapté doit permettre progressivement :

- de retrouver la capacité d'exercer les fonctions initiales, acquérir de nouvelles compétences, préparer des concours, ...
- d'échanger avec les médecins du travail, les assistantes et assistants de service social des personnels et la correspondante RH, sur le suivi du projet professionnel.

QUE FAIRE A LA SORTIE DU DISPOSITIF ?

Plusieurs possibilités peuvent se présenter :

- le retour aux fonctions d'origine
- le détachement
- le congé de formation professionnelle
- le congé de longue maladie/durée
- la disponibilité
- la retraite.

TEXTES DE REFERENCE

- ✍ Articles R.911-19 à R.911-30 du code de l'éducation
- ✍ Circulaire n°2007-106 du 09/05/2007 (BO n°20 du 17/05/2007)

CALENDRIER DES OPERATIONS

Novembre

Les candidats complètent le dossier de candidature (téléchargeable sur le site académique), qui doit revêtir l'avis du supérieur hiérarchique.

Début décembre au plus tard

Le dossier de candidature (imprimé de candidature, courrier d'accompagnement, certificat médical et, éventuellement, notification du bénéfice de l'obligation d'emploi) est transmis à la DRH du Rectorat.

De décembre à mars

Un examen attentif de la situation de chacun des candidats est mené au moyen

- d'une évaluation médicale avec le médecin du travail,
- d'un entretien avec Madame TIESSE en charge des postes adaptés.

Si la personne le souhaite, elle peut solliciter le service social en faveur des personnels afin d'échanger sur sa situation

Mi-mars

A l'issue des différents entretiens, les demandes sont examinées conjointement par les experts médico-sociaux et la Direction des ressources humaines. Les candidatures prioritaires sont identifiées, le nombre de postes adaptés étant contingenté.

D'avril à juin

Les décisions d'admission sur poste adapté sont adressées aux candidats.

De juin à juillet

Madame TIESSE contacte individuellement chaque personne admise dans le dispositif postes adaptés pour son affectation à la rentrée scolaire suivante.

PERSONNES "RESSOURCES" SUR POSTE ADAPTE

POLE MEDICAL

Aisne

Docteur Monique VILLETTE

Cité Administrative
02018 LAON

✉ medecin.travail02@ac-amiens.fr

Prise de rendez-vous auprès de
Christine LEFEVRE

☎ 03 23 26 20 67

Oise

Docteur Pascal QUENOT

DSDEN - 22, Avenue Victor-Hugo BP 321
60025 BEAUVAIS CEDEX

Prise de rendez-vous auprès de
Mélanie DELABRUYERE

✉ medecin.travail60@ac-amiens.fr

☎ 03 44 06 45 86

Somme

Docteur Véronique PODVIN

Bureau de médecine de prévention
75 rue de la Vallée - Bat C
80011 AMIENS

✉ medecin.travail80@ac-amiens.fr

Prise de rendez-vous auprès de
Christine GHESQUIERE

☎ 03 22 82 37 56

POLE SOCIAL

Aisne

Cité Administrative
02018 LAON

Claire GENAND (secteur sud)

✉ social-perso02sud@ac-amiens.fr

☎ 03 23 26 22 16

Barbara LURASCHI (secteur nord)

✉ social-perso02nord@ac-amiens.fr

☎ 03 23 26 20 68

Oise

Xavier DURAND (secteur est)

17, rue Garnier

60700 PONT-SAINT-MAXENCE

✉ social-perso60est@ac-amiens.fr

☎ 07 78 04 36 02

Stéphanie DISSAUX (secteur ouest)

DSDEN - 22, Avenue Victor-Hugo

60025 BEAUVAIS

✉ social-perso60ouest@ac-amiens.fr

☎ 03 44 06 45 17

Somme

DSDEN – 75 rue de la Vallée
80000 AMIENS

Elodie BLANC (secteur ouest)

✉ social-perso80ouest@ac-amiens.fr

☎ 03 22 71 25 12

Catherine HAPPIETTE (secteur est)

✉ social-perso80est@ac-amiens.fr

☎ 03 22 71 25 78

POLE RH

Rectorat

20, bd d'Alsace-Lorraine
80063 AMIENS CEDEX 9

Catherine TIESSE

DRH adjointe

[Réfèrente postes adaptés](#)

✉ catherine.tiesse@ac-amiens.fr

☎ 03 22 82 69 73

Céline COLLIER

Correspondante handicap

✉ correspondant-handicap@ac-amiens.fr

☎ 03 22 82 38 28

Caroline BOITIEUX

Conseillère mobilité carrière

✉ mobilite.carriere@ac-amiens.fr

☎ 03 22 82 39 43